



HYPERTENSION CANADA – CERTIFICAT D'EXCELLENCE

Date limite de mise en candidature – 15 mai 2019

Hypertension Canada a le plaisir d'inviter tous les membres à présenter des candidatures au Certificat d'excellence de 2019. Des initiatives communautaires, régionales, provinciales ou nationales et des programmes continus de prévention et de maîtrise de l'hypertension artérielle sont mis sur pied partout au Canada et ils jouent un rôle important dans l'amélioration de la régulation de la pression artérielle. Bon nombre de ces initiatives sont l'œuvre d'organisations communautaires ou de personnes qui offrent leur concours à titre gracieux. Pourtant, ces initiatives sont essentielles à la bonne santé de l'ensemble de la population au Canada grâce à une possible diminution du risque de maladie cardiovasculaire, mais elles sont rarement reconnues. Le Certificat d'excellence est donc remis à ces personnes ou à ces organisations dignes d'estime, en reconnaissance de leurs efforts soutenus et de leur contribution exceptionnelle fournis au Canada, qui permettent de sensibiliser le public à l'hypertension artérielle et de prévenir ou de maîtriser l'affection. Le prix consiste en une plaque d'Hypertension Canada, décernée chaque année à des personnes ou à des organisations dont la candidature est jugée valable. À défaut de proposition acceptable, le prix peut ne pas être attribué une certaine année.

Admissibilité : Sont admissibles au certificat des résidents canadiens ou des organisations canadiennes, ou encore des filiales canadiennes d'organisations multinationales. Les membres du comité des prix et du conseil d'administration d'Hypertension Canada ne sont pas admissibles.

Critères et processus de sélection : Les personnes et les organisations admissibles doivent faire l'objet d'une mise en candidature. Les propositions ne sont valables que pour l'année au cours de laquelle elles ont été soumises. Il n'y a aucune limite quant au nombre de personnes ou d'organisations qui peuvent recevoir la récompense au cours d'une année. Il n'y a pas de limite non plus quant au nombre de Certificats d'excellence qu'une personne ou une organisation peut recevoir, mais l'attribution de plus d'un certificat ne sera accordée que dans des circonstances inhabituelles ou que pour des initiatives exceptionnelles.

La lettre de proposition et les documents à l'appui doivent être transmis par voie électronique à Hypertension Canada avant la date limite de mise en candidature; les propositions de candidats ou de candidates reçues après cette date ne seront pas examinées.

La lettre de proposition devrait exposer clairement l'étendue et la durée des réalisations ainsi que leur incidence sur la sensibilisation du public à l'hypertension artérielle, de même que sur la prévention ou la maîtrise de l'affection.

Sélection : Le comité des prix examinera les lettres de proposition et les documents à l'appui, et procédera, par consensus, à la sélection des lauréats.

La cérémonie de remise des certificats aura lieu durant le Congrès Hypertension Canada, qui se tiendra du octobre 2019.

La date limite de mise en candidature est le 15 mai 2019.

Les propositions reçues après cette date ne seront pas examinées.

Veuillez transmettre toutes les mises en candidature par voie électronique au :

Comité des prix

Hypertension Canada

Courriel : paul.landiers@hypertension.ca

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Paul Landers, à paul.landiers@hypertension.ca.